

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Séance importante à la chambre des procuradores. — Projet de reconnaissance des nouveaux états d'Amérique par l'Espagne. — Nouvelles du siège de St-Sébastien. — Ouverture de la session des conseils d'agriculture, des manufactures et du commerce à Paris. — Détails sur l'expédition française contre Tlemesen. — Nouvelle locomotive. — Rapport de la Gazette d'Augsbourg, relatif au chemin de fer, contredit par le Journal de Dusseldorf. — Renseignements commerciaux. — Nouvelles et faits divers.

ESPAGNE. — Madrid, le 1 janvier.

CHAMBRE DES PROCURADORES.

Séance du 28 décembre. — L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif au vote de confiance. Les tribunes étaient encombrées de curieux. Dans celle du corps diplomatique ; on remarquait les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Le secrétaire Onis fait connaître la liste des députés inscrits pour et contre le projet. Pour : MM. Lopez, Caballero, Galliano, Isturiz, et la plupart des procuradores appartenant au système progressif ; contre : MM. Perpina, Martinez de la Rosa, de Torreno, de Las Navas. Un mouvement de surprise accueille l'étrange contraste formé par le rapprochement de ces deux noms. Toutes les notabilités parlementaires sont inscrites. Le sujet de la discussion est grave ; les orateurs les plus distingués doivent être entendus ; un silence profond règne dans l'assemblée.

Sur la demande de M. Perpina, la chambre décide que la discussion ne sera fermée qu'après l'épuisement de tous les noms inscrits sur la liste.

M. Morense, de l'opposition ouvre les débats. Ce député ne serait pas éloigné d'adopter les deux premiers articles du projet de loi, mais il proteste de la manière la plus formelle contre le troisième article qui, selon son langage plein de simplicité, est le grand cheval de bataille du ministère. (On rit.) Avant de voter un pareil article, il faudrait savoir sur quelles ressources compte le gouvernement.

M. de Las Navas refusera son vote au projet s'il n'obtient des explications satisfaisantes du ministère. Il ne veut pas donner de vote de confiance parce que les précédents ministères en ont abusé. (Tous les yeux se dirigent sur M. Martinez de la Rosa.)

M. Mendizabal, ministre de la guerre ad interim. Aussitôt que les faits dont parle M. le comte de Las Navas, sont parvenus à ma connaissance, j'ai écrit à M. le ministre de la guerre pour provoquer une enquête et j'attends les renseignements que j'ai demandés sur cette fâcheuse affaire.

M. Ferrer, membre de la commission répond aux argumentations de M. de Las Navas. Il croit devoir, à titre de député de St-Sébastien, réclamer avec force contre la barbare exécution de quelques chapelgorris décimés par la voie du sort et passés par les armes, sans avoir subi aucune condamnation, sans avoir été appelés même devant un simulacre de tribunal.

M. Martinez de la Rosa monte à la tribune. (Profonde sensation dans toutes les parties de la salle, où un religieux silence s'établit.) Moi aussi, je sens le besoin, en paraissant à cette tribune, de déclarer que je ne viens pas ici faire une opposition systématique ; il n'entre pas dans mes habitudes de juger un système par les hommes qui l'ont fondé, ni de l'attaquer parce que des adversaires politiques le soutiennent. Le vote de confiance demandé à cette chambre, est un acte d'une si haute importance, que je sens plus que jamais le besoin de m'éclairer avant de me prononcer. Toutefois, je puis dire, dès ce moment, que pour appeler la chambre à donner un vote de cette nature, il faudrait y avoir été autorisé par un décret royal qui en démontrât la nécessité. La constitution n'autorise pas d'autre marche ; que les ministres se mettent en mesure de représenter les actes voulus par la constitution, alors je pourrai voter. Que les ministres, à qui je passerai avec quelques modifications les deux premiers articles de leur projet de loi, me montrent les ressources sur lesquelles ils peuvent compter ; alors j'examinerai si je puis voter le troisième article, que je repousse aujourd'hui. Quant à moi, je ne connais que trois moyens de trouver de l'argent : 1° les contributions, 2° des emprunts ; 3° la vente des biens de l'état. Le gouvernement refuse d'aborder ces trois questions capitales. Le temps des prodiges étant passé, j'avoue que je ne trouve pas d'autres moyens de faire face aux besoins de l'état. En conséquence, je refuse mon vote, jusqu'à ce qu'on ait bien voulu m'éclairer sur le trésor mystérieux que l'on a sans doute en réserve. Assurément je ne serais pas taxé d'indiscrétion en ne demandant au ministère que ce

que a commission lui a demandé avant de faire son rapport, des éclaircissements, des explications ! Jamais elles ne sont plus nécessaires qu'en matière de chiffres.

Ici l'orateur entre dans de longues considérations sur le crédit public. L'heure avancée ne nous permet pas de le suivre : il rappelle les circonstances qui engagèrent les chambres à lui accorder des votes de confiance dont il ne croit pas avoir abusé. Toute cette partie de son discours est une éloquente et chaleureuse réponse aux attaques de M. de Las Navas. Il insiste sur le besoin qu'a la chambre d'être éclairée sur les expédients financiers du ministère dont il ne révoque pas en doute la droiture, mais dont il conteste l'infailibilité. Dans cette improvisation remarquable, qui a duré près de deux heures, M. Martinez a constamment occupé l'attention de la chambre.

M. Mendizabal. La meilleure réponse que j'ai à faire aux insinuations émises contre mon système et mes intentions, et dans le passé qui a justifié, au delà même de mes espérances, toutes mes prévisions. A ceux qui critiquent amèrement le ministère, qui lui reproche l'inexécution de ses engagements, ou qui cherchent à entraver sa marche, en attaquant l'efficacité prétendue de ses mesures, je rappellerai ce qui s'est passé depuis mon entrée aux affaires. Les juntes provinciales étaient toutes puissantes, j'ai annoncé que je dominerais les juntes, et que maîtrisant le gouvernement, je ramènerais au pied du trône toutes ces dictatures locales : on me traita de visionnaire tant la tâche semblait ardue ! Le succès a couronné mes efforts et dans cette circonstance, ce n'est pas moi qui ai triomphé des juntes : mais le bon sens du peuple Espagnol qui m'a prouvé qu'avec raison j'avais compté sur lui. Plus tard un décret a été rendu, par mes soins, pour l'armement de 100,000 hommes : un cri de réprobation a encore accueilli cette mesure, on disait qu'un plan aussi vaste, d'une exécution presque impossible ne tendrait dans ses développements qu'à grossir les forces ennemies ; j'allais tout compromettre : et cependant, la levée des 100,000 hommes s'opère comme par enchantement, elle sera bientôt complète. Aujourd'hui je demande à la chambre un vote de confiance auquel ces premiers actes du ministère que j'ai l'honneur de présider sont peut-être des titres de quelque importance. Je demande cette consécration d'un système qui a pour but de consolider le trône et la liberté, sans recourir (je le répète et je m'y engage formellement) ni à des emprunts nouveaux, ni à de nouvelles impositions, ni enfin à la vente des biens nationaux.

Je dois l'avouer, messieurs, ce que j'ai fait déjà m'est un sûr garant que je puis faire plus encore, et j'ai l'espoir que ce qui aura distingué plus particulièrement le ministère actuel de ses devanciers, c'est sa franchise dans l'exposition de ses vues, sa fermeté dans leur accomplissement. Croyez le bien, messieurs : (Ici la voix du président du conseil prend un nouveau degré de force) croyez le bien : Ici comme en Portugal, j'ai pu me convaincre que l'on obtient tout du peuple quand on ne le trompe pas. (Les paroles du ministre sont couvertes par les applaudissements qui éclatent simultanément dans toutes les tribunes publiques.)

M. Isturiz, président de la chambre. Je dois rappeler qu'un article spécial du règlement de la chambre défend toute espèce de manifestations ; en conséquence, si les manifestations qui viennent d'avoir lieu se renouvellaient, je me verrais obligé d'user de pouvoir discrétionnaire qui m'est confié.

M. Mendizabal, reprenant la parole avec émotion, continue à faire l'apologie de son système.

La séance est levée et renvoyée à demain midi, pour la continuation de la discussion.

D'après des lettres de Madrid, M. de Mendizabal doit proposer un projet de loi pour la reconnaissance des nouveaux états de l'Amérique, sans aucune espèce de condition.

Les deux armées sont toujours en Navarre dans la plus complète inaction. Leurs avant-postes restent placés, sans jamais s'attaquer, à moins de trois quarts de lieue.

— On écrit de Saint-Sébastien, le 31 décembre :

« Les factieux occupent toujours les mêmes positions ; leur batterie qui domine le port, n'a pas fait feu depuis plusieurs jours sur les embarcations qui sortent et entrent librement, ce qui nous laisserait croire que l'unique pièce d'artillerie, dont elle était armée en a été retirée.

« Cependant nous avons remarqué qu'ils construisent d'autres batteries sur d'autres points, ce qui nous ferait croire encore à la prolongation du siège.

De Guetaria, le 30 décembre.

Le gouverneur se doutant que les factieux s'occupaient d'ouvrir une mine, résolut de faire une reconnaissance. Le lieutenant de chapelgorris don Ramon Inurrategui se présenta dans ce but ; la reconnaissance eut donc lieu par cet officier, la bouche de la mine est placée à 120 mètres dans un terrain assez compact qui rend le travail difficile et qui le leur fera sans doute abandonner.

« Pendant la reconnaissance, un combat de tirailleurs avait lieu ; nos chapelgorris se sont conduits bravement. Nous n'avons que quatre blessés parmi nous ; les carlistes ont fait une perte bien plus considérable ; un lieutenant des guides est resté parmi les morts.

« Nous avons compté depuis le commencement du siège 530 boulets tirés contre le fort et qu'on a pu recueillir. Dans le dernier engagement, nous en avons compté 152 dont un bon nombre de 36 et de 24. Les carlistes en ont lancé davantage, mais ils sont ensevelis dans les ruines de la brèche.

« Du 31 décembre. — Guetaria pourvu de vivres et de munitions, tiendra long-temps encore.

« Les assiégeants ont aussi reçu des renforts en artillerie. Ils ont déjà construit une batterie pour commander l'entrée du port.

« On dit qu'Espartero s'avance au secours de cette place.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 janvier. — Le Standard prétend que la lettre de lord John Russell aux membres réformistes du parlement signifie que s'ils ne sont pas présents à la chambre des communes le 4 janvier, peu de jours après on aura le ministère Peel.

— Le Courier appelle l'attention de ses lecteurs sur un article du Times, où ce dernier journal s'attache à démontrer la nécessité où sont les tories, de s'entendre sur leur conduite à la chambre des communes, attendu que leur parti s'y trouve réduit de 310 ou 312 voix à 100 environ.

FRANCE.

Paris, 6 janvier. — On lit dans le Journal de Paris la rectification suivante, qui prouve de nouveau combien les organes du gouvernement sont d'accord entre eux :

« Nous avons emprunté hier au Moniteur du Commerce un article erroné, que nous devons rectifier. Ce journal annonçait que les documents relatifs à la question américaine avaient été mis à la disposition de la commission de l'adresse de la chambre des députés, par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères.

« Dans l'état actuel de cette affaire, aucune communication de ce genre n'a eu et n'a pu avoir lieu. »

Il est à remarquer que le Moniteur lui-même reproduit ce matin, en tête de sa feuille et sans indiquer la source où il l'avait puisée, l'assertion du Moniteur du Commerce.

— Le fait le plus important de la journée d'hier a été l'ouverture de la session des conseils d'agriculture, des manufactures et du commerce, par M. Duchâtel. M. le ministre du commerce a prononcé, dans cette séance, un discours qui peut être considéré comme contenant implicitement le programme industriel et commercial de la session actuelle. M. Duchâtel annonce en effet que le ministère doit présenter aux chambres une loi sur les douanes, une sur les chemins de fer et une aussi sur les primes que M. le ministre croit devoir proscrire. Les chambres auront encore à s'occuper de l'établissement

d'écoles industrielles et aussi d'un code rural annoncé depuis si long temps.

Après le discours, les conseils se sont séparés pour nommer chacun leur président.

Ils se réuniront jeudi à dix heures sous la présidence du ministre.

La question à l'ordre du jour est celle des chemins de fer.

— M. Magendie a été nommé aujourd'hui vice-président de l'Académie des Sciences.

— On lit dans le *Moniteur* l'annonce de la grossesse de la reine de Naples.

— C'est M. Sauzet qui a été chargé de la rédaction de l'adresse. On a remarqué que M. Etienne, chargé de cette rédaction depuis plusieurs années, non-seulement ne fait pas partie de la commission, mais n'avait obtenu que six voix dans son bureau.

— On s'occupe, dans le département de Seine-et-Oise, à organiser un système moins imparfait de secours contre l'incendie. Les communes se cotisent pour que chaque bataillon de la garde nationale ait une pompe. C'est un progrès que nous aimons à signaler, quoiqu'il y ait encore loin de là à ce qui est en usage aux Etats-Unis. Suivant une loi municipale de ce pays, chaque propriétaire de maison est obligé d'avoir à sa disposition deux seaux de cuir, sur lesquels son nom est tracé en grands caractères. Quand un incendie éclate, les cloches de l'église commencent aussitôt à sonner. Il résulte de cette précaution que l'incendie ne peut pas se propager, et que le feu est étouffé avec une célérité dont il faut avoir été témoin pour pouvoir s'en faire une idée.

— M. de Briant écrit aujourd'hui dans la *Quotidienne* que, par suite de la réunion du *Rénovateur* avec cette feuille, il cesse toute coopération. M. M. Nettement frères, avaient déjà fait la même déclaration. La *Quotidienne* est maintenant signée par M. de Lostanges, qui signait précédemment le *Rénovateur*.

Il paraît que ce qui divise les anciens et les nouveaux rédacteurs de la *Quotidienne*, est la question du véritable représentant de la royauté légitime : ceux qui se retirent ne reconnaissent d'autre roi de droit que le duc de Bordeaux; ceux qui restent chercheraient pour le duc d'Angoulême.

— La hausse qui s'était fait sentir avant-hier à la bourse était due en partie à l'achat de près de 400,000 francs de rentes, pour le compte de M. le comte de Z... chef d'une maison de banque polonaise, qui vient d'être déclarée en faillite.

— La lettre suivante, datée d'Alger, le 20 décembre, a été communiquée à un journal du matin; nous souhaiions que les espérances qu'elle présente se réalisent :

Le maréchal gouverneur-général est engagé à une expédition sur Tlemesen par les Turcs et les Kou-louglis, qui lui ont envoyé plusieurs de leurs chefs, et par la majorité de la population. Suivant nos avis d'hier, il doit se mettre en marche au commencement de cette semaine. Une dizaine des tribus qui habitent entre les montagnes, la mer et la frontière du royaume de Maroc, à la droite d'Oran, doivent avoir à Tlemessen des députés pour traiter d'une paix durable, et entraîneront vraisemblablement la plupart des autres. Pour celles qui occupent la gauche d'Oran jusqu'au Chélif, leur situation se ressent de la déconfiture d'Abdel Kader, et l'on s'aperçoit maintenant que la guerre n'était pas dans les convenances de toutes, par la promptitude avec laquelle leurs contingents sont rentrés chez eux. Jamais dispersion ne fut plus spontanée et plus complète.

Il n'y a que des nouvelles incertaines sur le sort et les résolutions d'Abdel Kader lui-même, et il est bon de se méfier des rapports des Arabes, quels qu'ils soient. Cependant tous s'accordent à un point, c'est que le commandeur des croyants n'ayant réalisé aucune de ses promesses, ou plutôt ses prédictions, est déchu de son prestige, et que les tribus, loin de se résigner à leurs pertes, les lui imputent amèrement.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 JANVIER.

M. de Muelenaere, qui avait été indisposé pendant plusieurs jours, est parti hier pour Bruges.

— La concession de la route de Charleroi à Châtelet dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, a été accordée à M. Henrard pour le terme de 90 ans. Châtelet aura donc avec Charleroi, Beaumont, Philippeville, Chimai, Couvin, Rocroi, etc., des communications directes et surtout beaucoup plus faciles que par le passé, l'activité bien connue de l'industriel éclairé auquel est confiée cette entreprise, nous fait espérer que le public jouira bientôt des avantages qu'elle doit lui procurer.

— Le *Mercur*, pour réfuter un article de l'*Emancipation*, où il est dit que, quoique la loi ne reconnût pas le premier janvier comme jour férié, les huissiers avaient refusé de faire des protêts, rapporte qu'un avis du conseil d'état du 13 mars 1810,

approuvé par l'empereur, portant que le premier jour de l'an est une fête de famille, qui doit être assimilée aux quatre grandes fêtes reconnues par le concordat, et qui décide en conséquence, qu'un protêt ne peut être fait le premier janvier.

— On annonce la prochaine apparition à Bruxelles d'un journal anglais hebdomadaire, sous le titre; *the Brussels spectator*.

On assure que M. Mathieu mécanicien à Bruxelles, a déposé au ministère de l'intérieur, le modèle d'une nouvelle machine à vapeur de son invention, dépassant comme moyen de locomotion tout ce qui a été connu jusqu'ici. Sa vitesse minimum serait d'une lieue à l'heure (1), et elle pourrait parcourir le trajet de Bruxelles à Paris dans le même temps, sur un chemin de fer préparé pour elle, sans autre guide ni impulsion que la provision de combustible et d'eau faite à son départ. Le chemin devrait être librement ouvert dans toute son étendue, et de distance en distance il serait facile d'arrêter le *courrier extraordinaire*, pour prendre une partie des dépêches dont il serait porteur. Si cette découverte est réelle et praticable, M. Mathieu peut se vanter d'avoir travaillé à l'anéantissement des mailles-postes et estafettes, car les gouvernements ne pourraient se refuser à adopter un moyen de communications aussi rapides, dispensant des frais d'un nombreux personnel, et au-dessus de tout cela infiniment moins coûteux que le service actuel des postes. (*Mercur*.)

Bruxelles, trois heures. — La hausse de Londres étant connue; avant la bourse, on a fait la dette active espagnole à 51 5/8, mais à l'ouverture ce cours a fléchi, il n'y avait plus d'acheteurs à 51 1/2, quelques transactions ont eu lieu à 51 3/8, prix après la cote.

Anvers, deux heures et demie. — Ardoin 51 1/2 3/8 1/2 3/8 3/8 P.

Amsterdam, 6 janvier. — Ardoin 52, différée ancienne 19 5/8.

Paris, 6 janvier. — Sur la hausse de Londres la dette active (Ardoin) a encore monté, on a fermé à 51 1/4 (hausse 3/8.)

LIEGE, LE 8 JANVIER.

Ce n'est pas sans raison que nous émettions hier quelque doute sur l'exactitude du rapport de la *Gazette d'Augsbou*, annonçant que le gouvernement prussien avait rejeté les offres faites par la société rhénane pour la construction du chemin de fer de Cologne à la frontière belge. Voici en effet une feuille prussienne, la *Gazette de Dusseldorf*, qui se déclare « autorisée (ce sont ses expressions), à contredire la nouvelle donnée, dit elle, par d'autres journaux que les *projets de chemins de fer* ne trouvaient pas d'appui en Prusse et que probablement celui de Cologne à la frontière belge serait entièrement abandonné. »

Pour nous, partisans de l'indépendance de la Belgique, dont la première condition est la prospérité matérielle du pays, l'article de la *Gazette d'Augsbou* ne nous avait nullement alarmés. La construction des routes en fer est pour la Prusse une nécessité militaire et politique, et un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut qu'elle y satisfasse.

Malgré les envois considérables de bétail étranger qui ont eu lieu avant la promulgation de la dernière loi, les effets d'une aggravation des droits d'entrée ont commencé à se faire sentir à Bruxelles. Voici ce qu'on lit dans le *Courrier Belge* :

« La hausse du prix du bétail a continué aux deux derniers marchés de Bruxelles: on l'estime même à 5 cent. le 1/2 kilogram. »

Les nouvelles d'Espagne sont aujourd'hui fort importantes. (*V. plus haut.*) Elles portent que le gouvernement de Madrid voudrait reconnaître l'indépendance de ses anciennes provinces de l'Amérique du Sud. Les conséquences d'un pareil acte seraient immenses pour la Péninsule. Il viendrait d'abord ranimer son commerce languissant; les relations interrompues depuis tant d'années reprendraient leurs cours. On sait qu'aucune nation en Europe n'est aussi bien placée que l'Espagne pour exploiter le commerce du Mexique et du Pérou. Les peuples qui habitent ces vastes contrées parlent l'espagnol; ont des mœurs et des habitudes analogues à celles de l'ancienne métropole, ce qui entraîne des besoins analogues. Enfin le plus grand nombre des familles commerçantes des deux pays ont entre elles des alliances. Avec de pareils éléments de succès, aucun pays de l'Europe ne serait autant favorisé que l'Espagne. Il est aussi tels articles dont l'Amérique du Sud ne peut se passer, et qu'elle est obligée d'aller acheter aujourd'hui aux Etats-Unis. Ce sont

(1) Il y a évidemment ici une erreur.

principalement les vins et les eaux de vie. Si les relations entre les deux pays étaient rétablies, on sent quel accroissement de consommation résulterait des rapports directs.

M. le gouverneur de la province a réuni hier MM. les professeurs et les fonctionnaires de l'université dans un banquet de soixante couverts, auquel assistaient aussi MM. les chefs principaux des autorités civiles et militaires, ainsi que le président de la chambre des représentants :

Le toast au roi a été porté par M. le gouverneur qui s'est énoncé en ces termes :

« Au roi des Belges Léopold I^{er}, le protecteur des lettres, des sciences et des arts. Sous les auspices de S. M., l'université de Liège, déjà célèbre, va commencer une ère nouvelle de gloire; elle nous offre dans les talents et les lumières, dans la sagesse et le patriotisme de MM. les professeurs, la garantie de ses succès, et d'un brillant avenir. »

« Vive le Roi. »
Un second toast a été porté par M. le bourgmestre à l'université de Liège.

Ces toasts ont été accueillis par de vives et unanimes acclamations. L'excellente musique militaire du 1^{er} régiment de ligne, en garnison à Liège, a fait entendre pendant toute la durée de cette nombreuse et brillante réunion, des airs patriotiques

D'après les listes publiées par le *Morning Chronicle*, sur 1898 conseillers municipaux élus, il y en a 1445 réformistes et 453 tories, et encore les réformistes seraient-ils supérieurs à leurs adversaires par le talent et la position sociale.

— Le froid a été si vif à Londres, dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, que le 2 au matin on a trouvé morts, dans les environs de Hampstead-Boad, deux officiers de police qui étaient en fonctions. Tous les secours qu'on leur a aussitôt prodigués n'ont pu les rappeler à la vie.

RENSEIGNEMENTS POUR LE COMMERCE.

Les renseignements suivants nous ont paru pouvoir être de quelque utilité pour le commerce extérieur. Ils sont relatifs à celui entre l'Espagne et la Belgique qui était autrefois plus important qu'il n'est en ce moment :

Peu de ports sont plus heureusement situés que Bayonne. C'est un véritable point d'entrepôt général; aussi avant la révolution française était-il port franc, et à cette époque, il avait acquis un tel degré de prospérité, par sa contiguïté avec l'Espagne qui venait s'y approvisionner, ainsi que ses colonies, qu'il ne pouvait suffire qu'avec peine à contenir tous les vaisseaux qui y abordaient. L'émancipation des colonies espagnoles et la cessation de son état de franchise, ont porté un coup très rude au commerce de Bayonne, mais l'excellente position de cette place et la création d'entrepôts libres qui équivalent presque à la franchise, les assureront toujours un commerce considérable, surtout lorsque l'Espagne aura repris une assiette plus tranquille; outre que l'état politique actuel de cette puissance, peut ramener à d'étroites relations avec ses anciennes colonies relations qui tourneront comme jadis au profit de Bayonne.

Il y a beaucoup de longueur, depuis quatre années dans les relations du commerce entre ce port et la Belgique; et cependant il présente, même dans son état actuel, des ressources inséparables au commerce de notre pays, surtout depuis que les provenances de ce port comme celle de Bordeaux et de Marseille, jouissent en Espagne (par suite d'un décret de 1834) des anciens avantages que les assurent le *Pacte de Famille*, avantages qui avaient été supprimés pendant un temps. Le commerce belge peut maintenant, comme il le faisait autrefois, porter à Bayonne les marchandises de notre pays, achetées pour compte espagnol; celles-ci peuvent à la faveur d'un transbordement, sur les barcations ou navires espagnols qui viennent s'approvisionner à Bayonne, jouir à leur entrée en Espagne, de la modulation des droits accordée par les tarifs au pavillon national.

Il peut trouver du reste, dans ce port d'entrepôt, articles de toute espèce, propres à former des cargaisons de retour, notamment des vins et des eaux-de-vie de France, des lièges, des huchons, des laines communes, des bois de construction, des graines de lin, des goudrons, des essences de térébenthine, qui forment les produits du sol des parties voisines de la France, et, en outre, il y trouvera de nombreux produits espagnols, tels que bois et soie de reglisse, safran et safranum, laines de toutes sortes, aussi bon compte que sur les lieux de production.

Les articles principaux que notre commerce peut importer dans cette contrée, soit pour la consommation locale soit en destination de l'Espagne, sont les lins, la houille, les bestiaux, les pommes de terre, les toiles blanches bleues; les armes de luxe, les machines et mécaniques, les draps de beaucoup d'apparence et peu chers, etc. (*Courrier*.)

POLITIQUE MUNICIPALE.

La question relative à la nomination de M. Demany et Guillaume, en qualité de commissaires de police, en a suscité une autre plus importante encore.

C'est celle de savoir si les dispositions législatives qui imposent aux communes le traitement des commissaires de police, au nombre fixé par la loi, consistent encore, ou bien si elles se trouvent abrogées par les art. 110 et 138 de la constitution.

SOIERIES, SCHALLS ET CACHEMIRES.
MODES ET NOUVEAUTÉS,
RUE VINAVE-D'ILE, N° 606.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir des premières maisons de Paris, un choix d'articles de modes pour bals et soirées : chapeaux, turbans, bonnets, coiffures, résilles, fleurs, oiseaux de Paradis, panaches, robes riches, robes de bal, mantilles et écharpes blonde, mantelets satin, étoffes pour robes, crêpes à jour, gazes damas, etc.
Elle renouvelle constamment ses assortiments en étoffes, soieries, schalls et cachemires, nouveautés. — Elle ose se flatter d'être toujours à même d'offrir ce qui a paru de meilleur goût.

BELLE MAISON DE COMMERCE ET QUARTIER A LOUER présentement rue Vinave-d'Ile. — S'adresser même rue, n° 606. 940

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

On DEMANDE des APPRENTIS TYPOGRAPHES S'adresser au Bureau de cette Feuille.

AVIS
POUR SURENCHERIR

SUR UN BEAU

MOULIN A FARINE

AVEC

MAISON ET BIENS FONDS,
SIS A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 15 janvier 1836, on peut surenchérir d'un 20^e sur le prix de 27,400 francs, montant de l'adjudication provisoire desdits biens, par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à Liège. 918

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275 Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver.
Au même n° il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 70

AVIS.

Il sera procédé le 20 janvier courant, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des médicaments, drogueries et merceries nécessaires à l'approvisionnement de la pharmacie centrale à Bruxelles, pour l'exercice 1836.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.
Liège, le 6 janvier 1836.

AVIS.

La chambre de commerce de Liège, a reçu du ministère de l'intérieur, la liste générale des agents consulaires Belges à l'étranger : on peut en prendre connaissance au secrétariat, rue St-Jean-Baptiste, près la Batte, n° 741.

A LOUER pour mars 1836 une jolie MAISON DE CAMPAGNE, située au bord de la Meuse, composée d'un joli salon, place à manger, deux cabinets, quatre chambres au premier, deux au second, grenier, four, grande cour, jardins et prairies, plantés des meilleurs fruits, cuisine offrant toutes les commodités désirables par un grand bâtiment qui y communique.
S'adresser pour plus ample information rue Basse Sauvenière, n° 798.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

BIBLIOTHEQUES
GRATUITES
AUX ABONNES.

UN GAGNANT
SUR
40 ABONNES.
100 bibliothèques.

250, 200, 100, 50, 25 francs.
à tirer au sort entre les
4,000 1^{ers} ABONNES.
à la troisième année, commençant
AU 1^{er} JANVIER 1836.

Les parents profiteront de ce précieux avantage pour composer la bibliothèque de leurs enfants des deux sexes, en les abonnant de préférence au *Journal de la Jeunesse Courrier des Enfants*, l'un des plus beaux et des plus utiles recueils qu'ils puissent leur offrir. Chaque abonnement donne droit à un n° d'ordre qui est inscrit sur la bande.

Toute la correspondance doit être affranchie. On ne reçoit les abonnements que pour un an et payés d'avance.

Religion, Morale,
Histoire, Géographie,
Voyages; Mœurs,
Littérature, Beaux-Arts,
Musique, Poésie,
Gymnastique,
Nouvelles, Contes,
Fables, Enigmes.

UTILE DULCE.

Revue des journaux,
livres publications pour
la jeunesse des deux
sexes. Chronique mensuelle.
Concours et prix mensuels décernés par
les illustrations contemporaines.

EXTRAIT
de
L'ACTE DE SOCIÉTÉ.

LE CAPITAL SOCIAL EST DE
100,000 FRANCES,
représenté par
200 ACTIONS
de 500 fr.,
dont 100 seulement étant placés
donnent droit à 1 centième
DE LA PROPRIÉTÉ
ET DES BÉNÉFICES.

La Société est en commandite, et les actionnaires ne sont soumis à aucun appel de fonds. Le gérant fournit un cautionnement. Les dépenses sont faites au comptant. Tous les six mois il y a une réunion pour le partage des bénéfices et le tirage des bibliothèques. L'acte est fait de manière à garantir à tous leurs intérêts et leurs droits.

On trouve au bureau les deux premières années du Journal de la Jeunesse, faisant chacune un beau vol. de 10 f. franc de port.

COURRIER DES ENFANS, MENTOR DES DEUX SEXES.

PUBLICATION DE LUXE, AVEC DESSINS, GRAVURES, PORTRAITS, VIGNETTES ET MUSIQUE.

Ce journal qui convient à tous les âges, bien qu'il soit spécialement dédié à la jeunesse, joint à un rare mérite de rédaction, le meilleur goût littéraire et les principes de morale les plus purs. Point de recueil plus riche et plus varié, plus instructif et plus intéressant. Il paraît le premier de chaque mois en 40 pages grand in-8^o, papier vélin satiné.

12 FR. PAR AN
franc de port pour
toute la Belgique.

PARIS
22, PASSAGE DAUPHINE.
BRUXELLES,
A la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne
de la Cour, n. 2; à son dépôt, rue de
l'Évêque, n. 40.

TROISIEME ANNÉE 1836.
A DATER DU 1^{er} JANVIER.

CETTE SOUSCRIPTION CONCOURT AUX PRIMES DE 500, 300, ET 200 FRANCS FONDÉES PAR LA LIBRAIRIE MODERNE, A BRUXELLES.

BOURSES.

PARIS, LE 6 JANVIER.

Le cours authentique de la bourse de Paris ne s'est pas trouvé dans notre correspondance. Nous donnons ici les cours tels qu'ils se trouvaient dans une lettre qui nous a été communiquée :

5^e français 108 85; 3^e 81 45; Ardoin 54 1/8, différée 18 7/8; coupons 25 3/4; passive 16 3/4; Banque Belgique 113 1/2.

LONDRES, LE 5 JANVIER.

3 ^e consolidés	92 3/4	Escompte	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	104 1/2	Différées	25 3/4
Holl. Dette active	55 1/4	Passives	16 3/4
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie	109 1/4
Portugais, 5 p. c.	85 3/4	Bésil. Emp. 1821	84 1/2
Id. 3 p. c.	55 1/2	Mexicains, 5 p. c.	39 0/0
Espagne. Cortès	51 1/4	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 6 JANVIER.

Dette active	55 3/4	Rente française	81 3/8
" différée	4 3/16	Métalliques	99 1/4
Billet de chance	24 15/16	Russie, H. et C.	105 0/0
Syndic. d'amort.	95 1/2	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2	79 5/8	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	123 3/4	Bésiiliens	85 3/0

VIENNE, LE 29 DECEMBRE.

Métalliques, 101 7/8. — Actions de la banque, 1379 1/2.

ANVERS, LE 7 JANVIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam	3/8 1/2 p. P		
Rotterdam	5/8 1/2 p. P		
Paris pr fr. 400	fl. 47 5/16	fl. 46 15/16	46 13/16 P
Londres pr Estr.	fl. 42 1/5	A fl. 42 05	
Ham. pr 40 HB.	35 3/8	35 1/8	P 34 45/16 A
Bruxelles			
Gand	1/4 1/2 p. P		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" fl. 500		148 1/2 A
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	
Dette activ.	5	104 3/4 A	E. à L 1824		85 P
" différ.		43	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Gueb.	5	
Emp. 48 m.	5	100 3/8 et A	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		51 5/8 à 3/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P.		
Dette act.	4 1/2		" à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0 P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	401 3/4 A	Cert. Falc.	5	92 A
Lots fl. 100.		260 0/0 P	ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.	4	424	levée 1832.	5	101 0/0 A
fl. fl. 500.	4	710 P	à An. 1834.	5	98 0/0 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		124 1/2			

BRUXELLES, LE 7 JANVIER.

Emp. R., fin cour	401 0/0 P	Lost. r. av. cour.	96 0/0 P
" pr. à 1 mois	000 0/0 P	" inscrip.	99 P
Dette active	53 0/0 P	Métalliques	101 1/2 A
Empr. de 1832.	99 7/8	Naples	92 A
Act. Société Gén.	820 0/0 P	Rome	100 3/4 A
So. de Com. de cvr	133 1/4 P	Bési. Rotsch.	85 1/2 A
Ban. de Belgique	113 0/0 A	Emp. Ard. 1835.	51 3/8 A
So. dir. e. de S.-O	108 0/0 P	Emp. Gueb.	000 0/0 P
S. Hauts-Four.	113 0/0 P	P. à Am.	00 0/0 P
Wasmé-Hornu.	102 0/0 P	Fin cour.	00 0/0 P
Bauq. fonc.	96 1/8 P	D. différée	49 1/2 P
S. du Cha. Flenu.	108 0/0 A	Id. 1835	26 1/4 P
Sclessin	104 0/0 A	Cortès à Paris.	00 0/0 P
Société nationale.	112 1/2 P	" à Londres.	00 0/0 P
Gal.-Rus. ad. Br.	48 1/2 P	Coup. Cortès.	00 0/0 P
Levant de Flenu.	102 1/2 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 1/4 A	Amsterdam	00 0/0 P
Sars-Longchamps	105 1/2 P	Londres ct.	00 0/0 P
Dette active. Hol.	54 3/4	" 2 mois.	00 0/0 P
Synd. d'amort.	00 0/0	Paris	00 0/0 P

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Brésil, ord., à 32 cts. cons.
30 balles coton Géorgie.
300 caisses sucre Havane blond, et
50 bouc. tabac Opio, prix inconnus.

H. LICNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège